

Arrêté n° U2025-106

ARRETE ALIGNEMENT

Le Maire de la Commune de PRAZ-sur-ARLY (Haute-Savoie),

VU l'article L.112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière ;

VU l'approbation du PLU par le Conseil Municipal en date du 05 février 2018, suivi de la modification simplifiée n°1 approuvée le 19/09/2019, de la déclaration projet valant mise en compatibilité le 06/02/2020 et la modification n°02 en date du 30 mars 2023.

VU la demande d'alignement individuel en date du 07 novembre 2025 par Maître BERGERAULT Arthur ;

CONSIDERANT que l'alignement individuel est délivré sous forme d'arrêté par l'autorité administrative compétente et gestionnaire de la voie ;

CONSIDERANT que celui-ci constate la limite de la voie publique au droit de la propriété riveraine.

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : Le bien situé 92 route des Varins et cadastré section A 2110, A 2111 et A 2880 connaît un alignement individuel au domaine public communal constitué de "la route des Varins" suivant les points contigus A, B, C, D, E, F, G et H tels indiqués sur le plan joint à la présente.

ARTICLE 2 : L'alignement individuel est purement déclaratif. Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 3 : Les droits des Tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable pour une durée d'un an à compter du jour de sa délivrance.

Fait le 24 novembre 2025

Monsieur Le Maire
Yann JACCAZ.

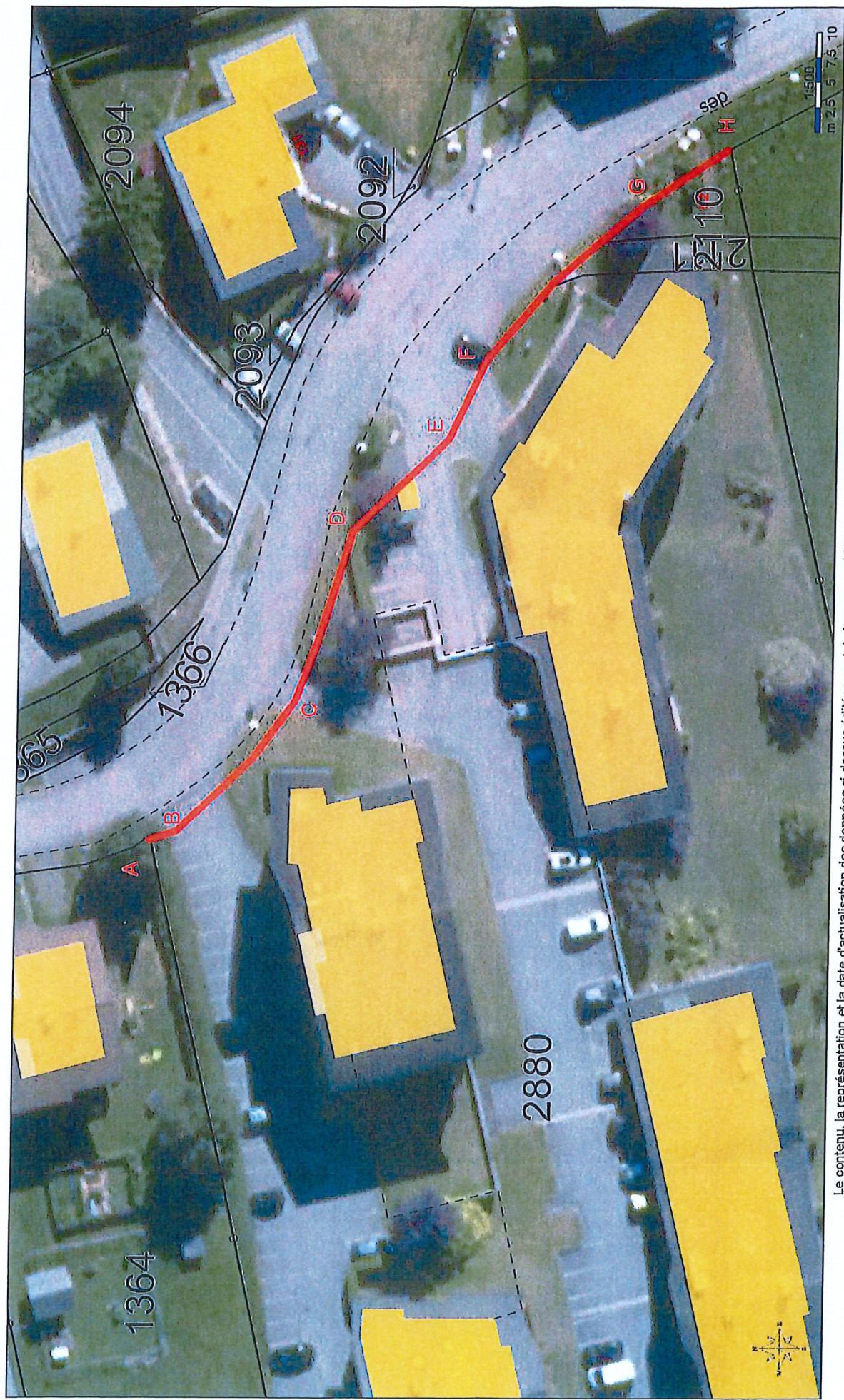


La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bonneville dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification.

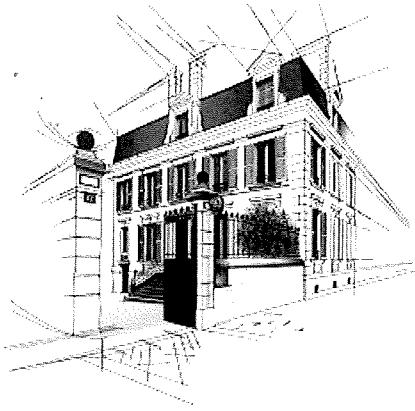
Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.



Alignement individuel Copropriété Clos d'Arly



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée.
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - jeudi 4 juin 2015



SAS NOTACOEUR
Jérôme BERGERAULT – Edouard BRUNGS
Séverine THOMAS – Arthur BERGERAULT
Notaires Associés
Albane BERNACHEZ – Amélie SAH-BEDU
Notaires
42, rue Moyenne – CS 40006 - 18016 BOURGES Cedex
Tel. : 02-48-24-02-77 - Fax : 02-48-70-74-90
e-mail : scp.bergerault@notaires.fr

MAIRIE
SERVICE DE L'URBANISME
36 route de Megève
74120 PRAZ-SUR-ARLY

Bourges, le 6 novembre 2025

Dossier suivi par
Camille AUJARD
camille.aujard.18005@notaires.fr

CTS PAUL / RUSSO
2229446 / ABE / CC / AP

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'adresser un arrêté d'alignement faisant connaître les servitudes pouvant grever l'immeuble :
Situé à PRAZ-SUR-ARLY 92 Route des Varins,
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	2110	92 route des Varins	00 ha 00 a 65 ca
A	2111	92 route des Varins	00 ha 00 a 60 ca
A	2880	92 route des Varins	00 ha 76 a 87 ca

Total surface : 00 ha 78 a 12 ca

Vous trouverez ci-joint un extrait de plan cadastral.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P/O Maître Arthur BERGERAULT

Jérôme BERGERAULT, Edouard BRUNGS
Séverine THOMAS, Arthur BERGERAULT
NOTAIRES ASSOCIES
SAS NOTACOEUR
18016 BOURGES Cedex

EXPERTISE ET NEGOCIATION IMMOBILIERE – e-mail : bergeraultimmobilier@notaires.fr

Etude ouverte de 9h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Fermée le samedi - Parking réservé à la clientèle



Société par Actions Simplifiée titulaire d'un office notarial
Membre d'une association agréée le règlement par chèque est

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
PRAZ SUR ARLY

Section : A
Feuille : 000 A 05

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Des Impôts Foncier de
BONNEVILLE
45 Rue Pierre de Coubertin BP 131 74136
74136 BONNEVILLE Cedex
tél. 04 50 97 19 01 -fax
cdif.bonneville@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

